

Quelle rémunération pour les stagiaires ?

L'ANNONCE a été faite le 27 avril par le président de la République, Nicolas Sarkozy, qui présentait son « plan pour les jeunes » : dorénavant, tous les stages d'une durée de deux mois et plus seront rémunérés à hauteur de 30 % du smic au minimum, dans le secteur public comme dans le privé.

Jusqu'ici, seuls les stages strictement supérieurs à trois mois devaient faire l'objet d'une gratification. « C'est une avancée majeure, qui concerne 75 % des stagiaires », note Eric Peres, délégué FO-Cadres, membre du comité des stages et de la professionnalisation des cursus universitaires (le « Stapro ») mis en place en septembre 2007 par le gouvernement. Le Stapro réunit plusieurs fois par an patronat, représentants syndicaux et étudiants, et c'est devant lui que les ministres concernés ont présenté cette décision, dont la plus polémique a trait aux stages dans la fonction publique.

Distinction

Le gouvernement a en effet établi une distinction entre les stages « sans responsabilités », « consistant pour l'essentiel à observer le fonctionnement d'un service, réaliser des comptes rendus de réunion ou des travaux ponctuels dans une optique de découverte des diverses facettes de l'activité du service d'accueil », rémunérés à hauteur de 30 % du smic, et les stages « à responsabilités », qui pourront faire

l'objet d'un contrat et d'une rémunération supérieure, y compris au-delà du smic.

Une distinction jugée peu claire et dangereuse par certains syndicats. « *Quelle est la nature de ce contrat ? Impossible à savoir. Qui appréciera le niveau de responsabilité confié au stagiaire ? Ce sera arbitraire, et variable selon les services. Comment va-t-on s'assurer que ces stagiaires "à responsabilités" ne feront pas concurrence aux agents de la fonction publique, dont beaucoup sont payés au smic ?* », s'insurge M. Peres, qui réclame un plafond à cette rémunération.

Mais sur ce point, les avis des représentants étudiants diffèrent : Génération Précaire demande que les stagiaires « à responsabilités » soient rémunérés sur la base du smic. « *Mais surtout, nous voudrions que les choses avancent : la décision de rémunérer les stages dans la fonction publique a été prise il y a un an, mais la directive n'est toujours pas sortie, et les stagiaires ne sont toujours pas payés* », note Julien Bayou, porte-parole de l'association.

Tous tombent en revanche d'accord sur un point qui n'a pas été repris dans les annonces de M. Sarkozy : l'interdiction des stages hors cursus, afin de lutter contre le travail dissimulé et l'abus de stages. Le haut-commissaire à la jeunesse, Martin Hirsch, a promis de travailler sur cette question. ■

S. P.

Le Monde . 19.05.2009